

CONSEIL MUNICIPAL DE SEPTMONCEL LES MOLUNES

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 22/07/2024 A 20H15

Présents :	PERRIN Raphaël, Maire GRENARD Eliane, ARBEZ-CARME Elisabeth, VERNEREY Samuel, Maires adjoints, COLOT Benoit, MOYAT Alain, PILLARD Claudie, Conseillers municipaux délégués, GINDRE Nicolas, GROSSIORD Charline, HUMBERT David, LAHSINI Yanis, MALAQUIN Christophe.
Absentes excusées :	BOUILLIER Isabelle qui donne procuration à GRENARD Eliane, PEDROLETTI Marie-Claude.
Absentes :	DESMARIS Bénédicte, VUILLERMOZ Sarah.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le lundi 15 juillet 2024, conformément aux articles L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni le lundi 22 juillet 2024 en session ordinaire à la salle des fêtes 3, rue du Crétet, en séance publique, sous la présidence de M. Raphaël PERRIN, Maire.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 15.

I. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

A la sollicitation d'un(e) secrétaire de séance, M. Samuel VERNEREY se porte candidat. Le Conseil Municipal valide sa candidature à l'unanimité.

II. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 27/06/2024

M. le Maire soumet à l'approbation des conseillers le procès-verbal du Conseil Municipal du 27 juin 2024. Aucune remarque n'est formulée, il est approuvé à l'unanimité.

Puis il présente l'ordre du jour :

- Réhabilitation bâtiment presbytère : Avenants lot 2 maçonnerie, lot 3a plancher, couverture, bardage, lot 10 revêtement sols souples et dossier EFFILOGIS
- Réhabilitation bâtiment presbytère : Prêt relais
- Parking cœur village : Résultat consultation Aménagement de voiries- Etanchéité. Demande de subventions
- MDE : Effacement total de dette suite à décision commission surendettement
- Détournement canalisation eau potable : Refacturation à pétitionnaire
- Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude : Rapport CLECT du 03 juin 2024
- Recensement population 2025
- Agents communaux : Modification du tableau des emplois
- SIE du Haut-Jura : Rapport activités 2023
- Courriers divers
- Questions diverses

III. REHABILITATION BÂTIMENT PRESBYTERE :

A) AVENANT LOT 2 "DEMOLITION - GROS-OEUVRE"

Délibération n° 2024/043

M. le Maire présente les travaux complémentaires à effectuer dans le cadre du Lot n° 2 "Démolition-Gros Oeuvre" :

1° - Travaux liés au sinistre : Encastrement des platines de l'aile Est - façades Est et Ouest dont le devis s'élève 4 988,00 € HT,

2° - Travaux omis lors de la consultation initiale :

- Ouverture palier escalier dont le devis s'élève à 5 128,14 € HT,

- Encastrement coffret électrique dont le devis s'élève à 393,00 € HT.

En parallèle, les travaux effectués par l'employé communal et des élus ont permis de dégager une moins-value de 9 779,60 € HT.

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) s'est réunie le 16/07/2024 pour analyser les devis complémentaires décrits ci-dessus et en a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, valide le choix de la Commission d'Appels d'Offres pour ces modifications de marché du lot 2 "Démolition -Gros Oeuvre" attribué à l'entreprise BARONI - 39360 CHASSAL, ce qui porte le montant total de ce marché à 367 816,44 € HT.

Les travaux de ce lot seront achevés après l'installation des escaliers pré-fabriqués, prévue au mois de septembre.

B) AVENANT LOT 3 "PLANCHER, COUVERTURE, BARDAGE"

Délibération n° 2024/044

M. le Maire rappelle que la Commission d'Appel d'Offres (CAO) réunie le 03/06/2024 avait fait le choix de surseoir dans l'attente d'une nouvelle offre.

En l'absence de nouvelle offre, la CAO lors de sa réunion du 16/07/2024, a confirmé la proposition de l'entreprise NICOLET Charpente pour un escalier intérieur bois métal dont le devis s'élève à 18 900,00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, valide le choix de la Commission d'Appels d'Offres concernant cette modification de marché du lot n° 3 « Plancher, Couverture, Bardage" attribué à l'entreprise NICOLET Charpente - 39310 SEPTMONCEL LES MOLUNES, ce qui porte le montant total de ce marché à 73 594,81 € HT.

C) AVENANT LOT 10 "REVETEMENT SOLS SOUPLES"

Délibération n° 2024/045

M. le Maire précise que dans la consultation initiale, avant le sinistre de mai 2023, il n'était pas prévu de changer le revêtement de sol à l'étage.

Compte tenu des désordres, un ragréage est nécessaire avant la pose d'un sol souple, ce qui a fait l'objet d'un devis complémentaire par l'entreprise BFC Revêtement s'élevant à 1 813,50 € HT.

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) réunie le 16/07/2024 a émis un avis favorable pour ce devis complémentaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, valide le choix de la Commission d'Appels d'Offres concernant cette modification de marché du lot n° 10 « Revêtement sols souples" attribué à l'entreprise BFC Revêtement 25480 ECOLE VALENTIN, ce qui porte le montant total de ce marché à 15 300,00 € HT.

D) DOSSIER SUBVENTION EFFILOGIS

Délibération n° 2024/046

M. le Maire fait part de l'avis favorable du Comité Technique EFFILOGIS en date du 13/06/2024 avec proposition d'attribution à la prochaine commission permanente d'une subvention de 100 000 € aux conditions suivantes :

- Intégration d'un frein vapeur en doublage pour atteinte du critère d'étanchéité à l'air et isolation biosourcée en comble, dont le devis de l'entreprise SAS Peinture Color s'élève à 42 080,00 € HT,
 - Renforcement de l'isolant et de l'étanchéité des réseaux de ventilation, dont le devis de l'entreprise PICARD s'élève à 9 969,07 € HT,
 - Mission de commissionnement pour un montant de 2 100,00 € HT,
- soit un coût total supplémentaire de 54 149,07 € HT.

M. le Maire ajoute que l'aide peut être bonifiée à 120 000 € sous réserve d'une option isolation biosourcée pour les murs, ce qui représente les coûts supplémentaires suivants :

- Intégration des plus-values minimales : 54 149,07 € HT,
 - Isolation biosourcée des murs dont le montant s'élève à 68 423,00 € HT,
- soit un coût total supplémentaire de 122 572,07 € HT.

La CAO réunie le 16/07/2024 a voté favorablement pour l'obtention d'une subvention de 100 000 € avec la réalisation des prestations minimales exigées se montant à 54 149,07 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, valide le choix de la Commission d'Appels d'Offres concernant les devis décrits ci-dessus et confirme son choix de solliciter une subvention EFFILOGIS de 100 000 €.

IV. REHABILITATION BÂTIMENT PRESBYTERE : PRET RELAIS

Délibération n° 2024/047

M. le Maire évoque la nécessité pour la commune de souscrire un prêt relais pour les travaux de réhabilitation du bâtiment du presbytère destiné à accueillir un pôle services.

Plusieurs organismes bancaires ont été consultés pour un prêt relais d'un montant de 550 000 €.

Après étude des différentes propositions, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de retenir l'offre la mieux-disante, à savoir :

- Prêt Relais du CREDIT MUTUEL pour un montant de 550 000,00 € sur une durée de 2 ans, au taux fixe de 3,70 % et frais de dossier s'élevant à 550,00 €, et autorise M. le Maire à signer tout document relatif au contrat de prêt.

V. PARKING COEUR VILLAGE : RESULTAT CONSULTATION AMENAGEMENT DE VOIRIE - ETANCHEITE. DEMANDE DE SUBVENTIONS

Délibération n° 2024/048

M. le Maire rappelle que la consultation de plusieurs entreprises a été réalisée en date du 23/05/2024 pour les travaux d'aménagement du parking cœur de village, en 2 lots distincts :

- Lot 1 : Aménagement de voirie,
- Lot 2 : Etanchéité.

2 devis ont été étudiés qui répondent au Cahier des Clauses Techniques Particulières :

- Pour le Lot 1, le devis de l'entreprise BONNEFOY TP - 25660 SAÔNE s'élevant à 29 011,50 € HT,
- Pour le Lot 2, le devis de l'entreprise BBS Etanchéité - 25320 BOUSSIÈRES s'élevant à 45 929,92 € HT.

Ce projet étant susceptible d'être éligible à des aides de l'Etat (DETR) et du Département (Aide aux Territoires), le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise M. le Maire à solliciter les subventions sur la base des devis pré-cités.

VI. EFFACEMENT TOTAL DE DETTE SUITE A DECISION COMMISSION SURENDETTEMENT

Délibération n° 2024/049

M. le Maire informe l'assemblée d'une somme de 300,05 € impayée par Mme Juliette DUBOIS qui avait utilisé les services de l'ALSH de la Maison de l'Enfance Lamoura/Septmoncel les Molunes de décembre 2021 à novembre 2022.

Suite à une décision de la Commission de surendettement des particuliers de l'Ardèche en date du 28/05/2024 d'entériner l'orientation du dossier vers un effacement total de la dette, le Conseil Municipal prend acte de la mesure et constate l'annulation de la dette d'un montant de 300,05 €.

VII. DETOURNEMENT CANALISATION EAU POTABLE : REFACTURATION A PETITIONNAIRE

Délibération n° 2024/050

M. le Maire rappelle la délibération n° 2024/012 du 08/04/2024 sollicitant le remboursement de 1 375,22 € par M. Yohann MAGNIN suite au déplacement de la conduite d'eau lors des travaux relatifs au permis de construire accordé le 08/06/2022 pour la construction d'un bâtiment agricole.

Or, M. MAGNIN conteste ce montant à régler, ayant contacté la Société SUEZ en son temps qui n'avait pas connaissance de la présence d'une conduite d'eau dans l'emprise du terrain de construction. C'est lors des travaux de terrassement effectués par l'entreprise GRENARD TP que la conduite de type Plymouth a été découverte, conduite qui vraisemblablement n'avait pas été installée par le Syndicat Intercommunal des Eaux (SIE) des Rousses.

Pour rappel, le règlement intérieur du SIE des Rousses précise que dans le cadre de détournements relatifs à un projet de construction, la participation du SIE est de 70 % et la participation communale de 30 % du montant HT des travaux.

Certes M. le Maire souligne que l'usage des deniers publics n'a pas à servir des intérêts particuliers, néanmoins, les arguments avancés plaident en faveur du pétitionnaire dans la mesure où il s'agit d'une situation exceptionnelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité par 12 voix pour et 1 abstention, est favorable :

- par 3 voix à la prise en charge totale par la commune,
- par 3 voix à un partage de la somme de 1 375,22 € entre la commune et M. Yohann MAGNIN,
- par 7 voix à la prise en charge des 2/3 de la somme de 1 375,22 € par la commune et de 1/3 par M. Yohann MAGNIN.

Cette décision exceptionnelle ne peut, en aucun cas, être considérée comme un précédent pour prise en charge par la commune.

VIII. COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT-CLAUDE (CCHJSC) : RAPPORT CLECT DU 03 JUIN 2024

Délibération n° 2024/051

M. le Maire rappelle que la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude a depuis le 01/07/2021 la compétence "Elaboration et révision des documents d'urbanisme (PLUi)".

Lors de cette prise de compétence, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) avait souhaité reporter sa décision en matière d'évaluation des charges transférées et attendre que l'appel d'offres lié à la mise en oeuvre du PLUi et les subventions soient arrêtées.

Le Conseil Communautaire a acté la prescription du PLUi le 12/10/2022.

A l'échelle des 22 communes, les charges transférées sont évaluées et prennent en compte un poste à temps plein, des renforts de personnels durant le temps de l'élaboration du PLUi et divers projets de planification à entreprendre.

Suite à la demande de la commune de St-Claude d'intégrer les nouvelles données INSEE et les dépenses des communes au titre des PLU sur les 5 dernières années, la CLECT s'est réunie le 03/06/2024.

Le montant arrêté est de 113 000 € par an et la clé de répartition est construite sur la base foncière et la population INSEE (base 2021), ce qui représente un montant de charges pour la commune de Septmoncel les Molunes de 5 409,70 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le rapport de la CLECT du 03/06/2024, le montant des charges transférées pour l'élaboration et la mise en oeuvre du PLUi à hauteur de 113 000 € par an et la répartition des charges pour l'ensemble des communes comme suit :

COMMUNES	INSEE	MONTANT
Avignon les Saint Claude	39032	1 863.50€
Bellecombe	39046	392.00€
Chassal-Molinges	39339	6 467.95€
Choux	39151	621.45€
Coiserette	39157	240.35€
Coteaux du Lizon	39491	12 467.30€
Coyrière	39174	334.75€
La Pesse	39413	1 946.30€
La Rixouse	39460	1 016.50€
Lajoux	39274	1 774.25€
Lavans les St Claude	39286	12 944.65€
Les Bouchoux	39068	1 606.45€
Les Moussières	39373	1 011.25€
Leschères	39293	957.35€
Ravilloles	39453	2 190.45€
Rogna	39463	1 072.60€
Saint-Claude	39478	52 288.45€
Septmoncel les Molunes	39510	5 409.70€
Villard St Sauveur	39560	3 282.35€
Viry	39579	4 482.35€
Vulvoz	39585	126.60€
TOTAUX		113 000.00€

Il est précisé qu'une révision du montant des attributions pourra être envisagée au bout de 5 ans.

IX. RECENSEMENT POPULATION 2025

Délibération n° 2024/052

M. le Maire informe qu'un recensement de la population se tiendra du 16 janvier au 15 février 2025. Il convient de nommer un coordonnateur chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement.

Mme Claudie PILLARD, qui avait effectué cette mission lors du précédent recensement de 2019, est favorable à renouveler ce travail.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, désigne comme coordonnatrice communale de l'enquête de recensement Mme Claudie PILLARD, conseillère municipale déléguée, et autorise M. le Maire à recruter par contrat 3 agents recenseurs à temps non complet (2 pour le secteur de Septmoncel et 1 pour le secteur des Molunes).

X. AGENTS COMMUNAUX : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Délibération n° 2024/053

M. le Maire explique qu'il est nécessaire d'avoir recours à un adjoint technique pour faire face aux besoins temporaires et réguliers d'accroissement d'activité, en hiver comme en été.

Sur la proposition d'intégrer M. Quentin GROS en qualité d'adjoint technique contractuel à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 7 heures modulables selon les besoins du service, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide l'ouverture d'un poste d'adjoint technique contractuel à temps non complet et la modification en conséquence du tableau des emplois à compter du 22 juillet 2024 :

Service	Filière	Grade/ Emploi	Fonctions	Temps de travail	Postes pourvus	Postes à pourvoir
Mairie	Administrative	Rédacteur ppal 2 ^{ème} classe	Secrétaire de mairie	35	1	
	Administrative	Adjoint Administratif ppal 1 ^{ère} classe	Agent France Services	26	1	
	Administrative	Adjoint Administratif	Agent APC Accueil public Mairie	35	1	
	Administrative	Adjoint Administratif	Aide auxiliaire puériculture	28	1	
Technique	Technique	Agent de maîtrise	Adjoint Technique	35	2	
	Technique	Adjoint Technique	Agent polyvalent	7		1

XI. SIE DU HAUT-JURA SUD : RAPPORT D'ACTIVITES 2023

Délibération n° 2024/054

Mme Eliane GRECARD, déléguée titulaire du Syndicat Intercommunal des Eaux du Haut-Jura Sud présente le rapport 2023 du service de l'eau.

Le SIE du Haut-Jura Sud regroupe cinq communes : Bellecombe, les Bouchoux, les Molunes, les Moussières et la Pesse. Le nombre d'abonnés est de 600 en 2023 (-0.8 %/2022) pour une population estimée de 1062 habitants.

L'eau provient de 2 ressources : le lac de l'Embouteilleux et la source de la Burne.
Par ailleurs, une interconnexion existe avec le SIE du Plateau des Rousses qui alimente uniquement le service nord (Bellecombe, les Molunes et les Moussières).

Le réseau de distribution d'eau potable présente un linéaire de 74,72 km pour 101 279 m³ produits dans l'année (- 7,6 % /2022). 7 réservoirs sont recensés.

Tarification : le prix est de 4.0692 € TTC/ m³ en 2023 (+ 0,4% / 2022) pour une facture de 120 m³.
Le rendement du réseau a diminué de 2020 à 2022, passant de 74 % à 69 % avec 1,25 m³/km/j de pertes en réseau.

Il s'améliore en 2023, remontant à 72 % avec une perte en réseau de 1,04 m³/km/j.

Un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations devrait être engagé à hauteur de 1,4 à 2 % de réseau par an afin d'assurer une gestion optimisée du patrimoine enterré soit un renouvellement des conduites tous les 50 à 70 ans.

Le taux de conformité sur les analyses bactériologiques est de 100 %, même si l'eau est parfois colorée et de mauvais goût ! Les purges préventives doivent être suivies.

Equipements et génie civil :

Il est nécessaire de prévoir la réhabilitation du réservoir des Bouchoux et lancer un diagnostic de l'ensemble des réservoirs. De même, la mise en place de clôtures réglementaires sur l'ensemble des sites doit être effectuée.

La principale préoccupation reste la recherche de nouvelles sources d'approvisionnement. Les forages se poursuivent.

L'interconnexion avec le SIE du Plateau des Rousses peut être activée pour les Molunes et Bellecombe afin de pallier le manque.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport 2023 du SIE du Haut-Jura Sud et précise qu'il est consultable au secrétariat de mairie.

XII. COURRIERS DIVERS

Néant

XIII. QUESTIONS DIVERSES

A) MAISON DE L'ENFANCE : CRECHE - REFACTURATION AUX FAMILLES

Il est rappelé que la facturation aux familles utilisatrices des services de la crèche se fait selon un barème établi par la Caisse d'Allocations Familiales.

Les taux d'effort sont identiques à ceux appliqués en 2023. Seul, le plafond est modifié au 01/09/2024, passant de 6 000,00 € à 7 000,00 €.

Le Conseil Municipal prend acte de cette évolution afin de réactualiser le règlement intérieur.

B) COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE

Mme Claudie PILLARD, en charge des affaires scolaires, dresse le compte rendu du conseil d'école du 20/06/2024.

L'effectif en juin 2024 est de 63 élèves répartis en 3 classes, 2 élèves ont été admis en janvier 2024.

Sorties culturelles et projets culturels réalisés au cours de l'année scolaire écoulée :

Tous les élèves ont bénéficié de 2 séances de cinéma et de 2 spectacles "Côté Cour", ils ont assisté à un spectacle de la "Caravane Musicale" dans le cadre du Festival de Musique du Haut-Jura.

En partenariat avec la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et le Conservatoire de Musique, les élèves des cycles 2 et 3 ont bénéficié toute l'année de cours de chant dispensés par M. Geoffrey Courderot. Ces séances, articulées autour du thème "Chansons de nos aînés" ont donné lieu à 2 représentations publiques, au Cantou de Septmoncel et à la Fraternelle avec les écoles des Moussières et du Truchet. Au 3ème trimestre, les élèves de Maternelle ont bénéficié de l'intervention de Mme Séverine Michaud. Ils ont travaillé autour de la musique africaine et ont donné une représentation à l'école le 13 juin.

Projet Cléa : en partenariat avec la DRAC et la Fraternelle, les CM1 et CM2 ont bénéficié de 20 h de travail autour du thème de l'éducation à l'image. M. Benoit, réalisateur et monteur, les a accompagnés dans la réalisation de petits films d'animation, présentés lors de la kermesse de fin d'année.

Cycles sportifs :

- Cross des écoles : l'école a organisé des Olympiades avec les écoles de Lajoux, Lamoura, la Pesse et les Bouchoux. Chaque élève participait à une course et à des ateliers sportifs.
- Ski : une seule séance a eu lieu.
- Piscine : aux mois de mai/juin pour les élèves de Petite Section au CE2.
- Handball au 3ème trimestre accompagné d'un éducateur sportif, M. David Mermet, pour tous les élèves (6 à 8 séances par classe)

Voyage scolaire : au Grau d'Agde pour les cycles 2 et 3 du 8 au 12 avril 2024.

ALSH/TAP : Mme Féron souligne la bonne collaboration avec l'équipe de l'ALSH. Un petit spectacle préparé en commun a été présenté pour Noël 2023.

Projet Territorial Educatif Rural (TER) : En 2022, l'Education Nationale a retenu les écoles de Septmoncel, des Moussières, de la Pesse et des Bouchoux pour ce programme. Les fonds alloués ont servi à financer des spectacles, du matériel scientifique, des formations pour les enseignants et les transports pour la liaison écoles-collèges.

Evaluation de l'école de Septmoncel au cours des années 2022/2023 : les enseignantes ont fait une auto-évaluation puis une inspection a eu lieu. Le bilan est positif et s'appuie sur la stabilité de l'équipe enseignante et son engagement. Un projet d'école 2024/2027 a été réalisé sur la base des résultats de cette évaluation.

Préparation de l'année 2024/2025 et projets : 11 élèves partent en 6ème pour 4 inscriptions à ce jour en maternelle.

Projet OAE : l'école s'engage pour 3 ans en partenariat avec le conservatoire de musique afin de créer à l'école un orchestre à cordes (du CE2 au CM).

Projet Primavera : programme d'éducation préventive des conduites à risques et addictives pour les enfants de 9 à 12 ans (du CM à la 5ème).

La question de la semaine de 4 jours est reposée par quelques familles ayant des enfants en maternelle.

Mme Féron, Directrice, remercie tous les intervenants qui ont permis le bon fonctionnement de l'école.

C) FLEURISSEMENT VILLAGE

Mme Claudie PILLARD déclare avoir trouvé une jardinière de fleurs au bord de la Route de la Cernaïse, qui correspond à la jardinière manquante sur la barrière bois le long de la Route de Genève.

D) ACTIVITE ACCESSOIRE

M. le Maire informe qu'une demande d'activité accessoire a été accordée par le Centre de Gestion à M. Fabien GROS, Agent Territorial. Il est salarié en activité accessoire par la SARL des Huçuls du Rafour.

E) ASSAINISSEMENT

M. Nicolas GINDRE signale que le regard en contrebas de l'usine de Montépile a été obstrué. La Société SOGEDO est intervenue rapidement et va procéder à un curage du réseau le 24 juillet.

F) ENTRETIEN CHEMINS RURAUX

M. le Maire indique que le Chemin de la Couronne était impraticable. Il a fait l'objet d'une intervention en régie en espérant une amélioration pérenne du chemin.

G) CERTIFICAT ADMINISTRATIF

M. le Maire fait part d'achats réalisés chez Grosfillex à prix usine : grands pots contribuant à assurer la sécurité en agglomération, pour un montant de 620,04 €.


Le paiement par mandat administratif n'ayant pas été possible, un certificat administratif a été émis pour rembourser M. le Maire.

H) CONGES ANNUELS

L'Agence Postale Communale et la Mairie seront fermées pour congés annuels du lundi 5 au lundi 19 août au matin.

I) REPAS CANADIEN AUX MOLUNES

Mme Eliane GRECARD remercie les élus pour leur participation à cette manifestation qui a eu lieu le vendredi 5 juillet à la Vie Neuve des Molunes et qui a rencontré à nouveau un franc succès.

Séance levée à 22 h 55	Le secrétaire de séance,	Le Maire,
Affiché le 18/09/2024	Samuel VERNEREY	 Raphaël PERRIN